



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

L'ENCADREMENT DES ACTIVITES

JUIN 2016

A. CITERNE – CTS Limousin





FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

RAPPELS ET DEFINITIONS



Article L 212-1 du code du sport

- Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Article L 212-1 du code du sport

Ainsi, dans la filière des Activités Aquatiques :

- Les diplômes de l'Etat ouvrent droit à rémunération
- Les titulaires de brevets fédéraux de la FFN ne peuvent pas être rémunérés. Toutefois ils possèdent les compétences en lien avec brevet fédéral pour encadrer bénévolement.

Compétences sécuritaires

Nous Distinguons:

La sécurité du pratiquant et des tiers :

Compétences **minimales** obligatoires dans toutes les disciplines **et pour tous les diplômés**

La sécurité de la pratique :

Je suis capable d'organiser la sécurité de l'ensemble d'une « pratique encadrée »

La sécurité d'un lieu de pratiques :

J'assure la sécurité de tous lieux de pratiques « non encadrées » et « encadrées », je suis capable de surveiller une piscine ou une baignade en milieu naturel.

Ces personnes **assurant la sécurité d'un lieu de pratique portent le titre de MNS.**



Séparation des compétences Enseignement et Surveillance

Pourquoi séparer les deux compétences ?

1. Souhait de ne pas imposer à l'éducateur de posséder les capacités physiques nécessaires pour assurer la sécurité d'un lieu de pratique, comme une plage par exemple
2. Souhait de ne pas lier le métier d'éducateur à la CAEP MNS
3. Offrir la liberté à chacun de choisir

Remarques :

Aujourd'hui un BEESAN qui n'est pas en mesure de passer la CAEP MNS n'a plus le droit d'exercer donc ne peut plus enseigner la natation.

Souhait que l'éducateur soit capable d'assurer la sécurité de la pratique (porter secours et sortir une personne de l'eau) et non la sécurité d'un lieu de pratiques.



Sécurité et Sauvetage

La sécurité d'un « lieu de pratiques » est une compétence plus étendue que la « sécurité de la pratique »

La séparation des compétences

Inconvénient : La personne ne porte pas le titre de MNS et limite alors son champ d'emploi

La solution :

Créer un certificat de spécialité (CS) soumis à la CAEP MNS : le CS Sécurité Sauvetage en Milieu Aquatique (CSSSMA)

Donne le titre de MNS

Seules les personnes volontaires iront chercher le CS, c'est une option et un choix personnel.

Avantage :

La personne ne remet pas en cause son métier d'éducateur

Ici entre en ligne de compte la notion des aptitudes physiques et du vieillissement de la personne.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

DESCRIPTION DES DIPLÔMES



BP JEPS AAN aujourd'hui

- Diplôme de niveau IV centré sur les interventions d'animation
- Créé par spécialités (ex : activités nautiques, activités aquatiques...) comprenant parfois des mentions (ex : voile dans la spécialité activités nautiques)
- Composé de 10 UC (unité capitalisable)
 - 4 UC transversales,
 - 5 UC de la spécialité,
 - 1UC d'adaptation
- 1200 h de formation (600 h en centre et 600 h en entreprise)

Disparition du BEESAN depuis le 31 décembre 2012



BP JEPS AAN DEMAIN

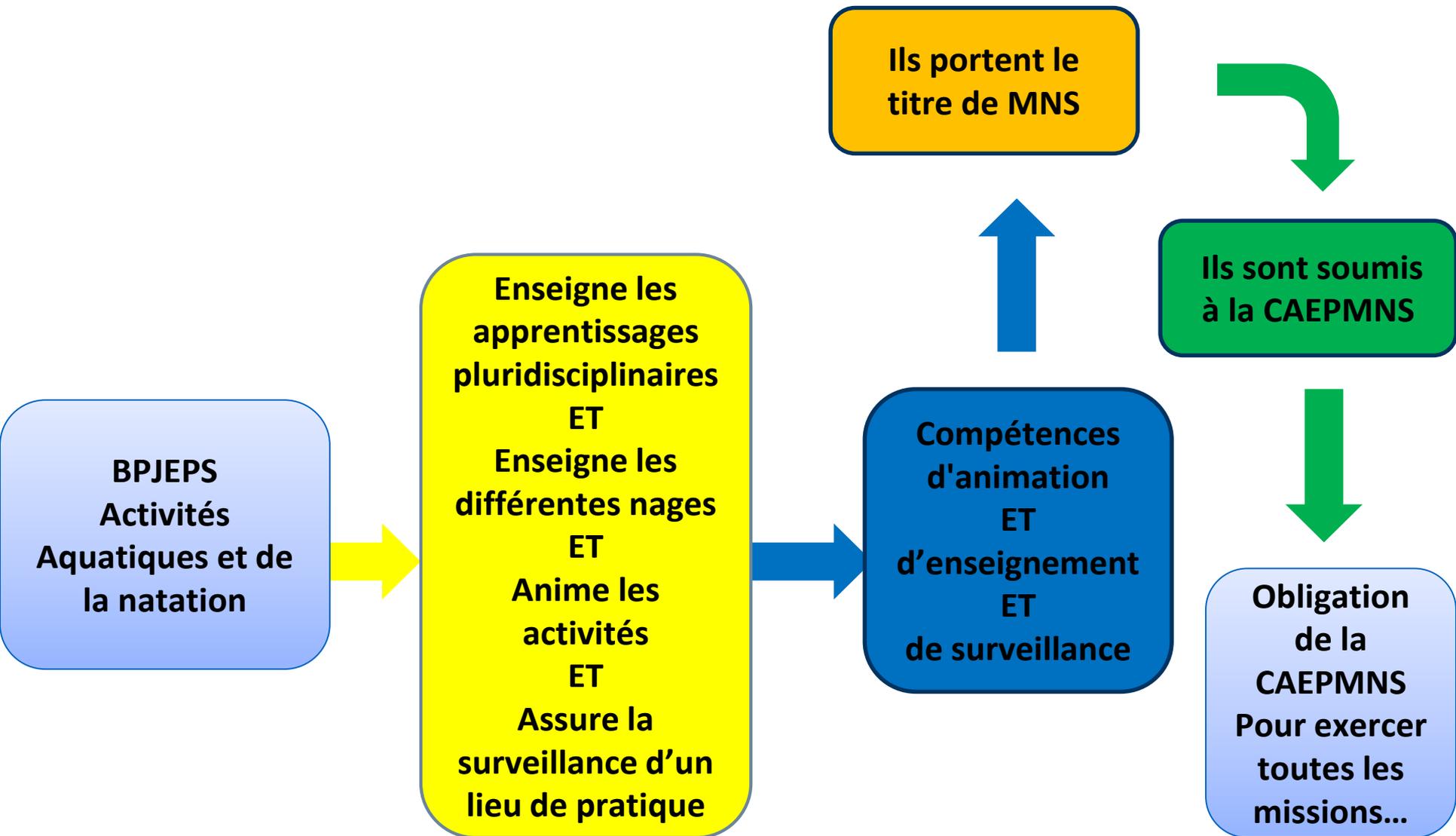
- Diplôme de niveau IV centré sur les interventions d'éducation sportive
- Créé par spécialités (animation ou éducation sportive) et par mention disciplinaire (ex : activités cyclistes) puis parfois avec option (ex : VTT)
- Composé de 4 UC (unité capitalisable)
 - 2 UC transversales,
 - 2 UC de la mention au titre de la spécialité
- 1200 h de formation (600 h en centre et 600 h en entreprise)

BP JEPS AAN DEMAIN

Un BP à 4 UC :

- UC1 : encadrer tous publics, dans tous lieux et toutes structures
- UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage des Activités Aquatiques et de la Natation,
- UC4 : mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découvertes, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être

Le périmètre d'exercice du BP AAN

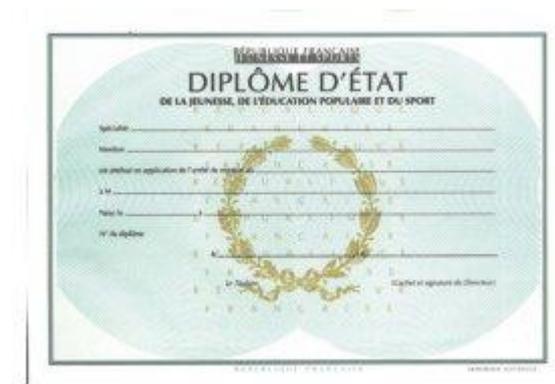


DE JEPS

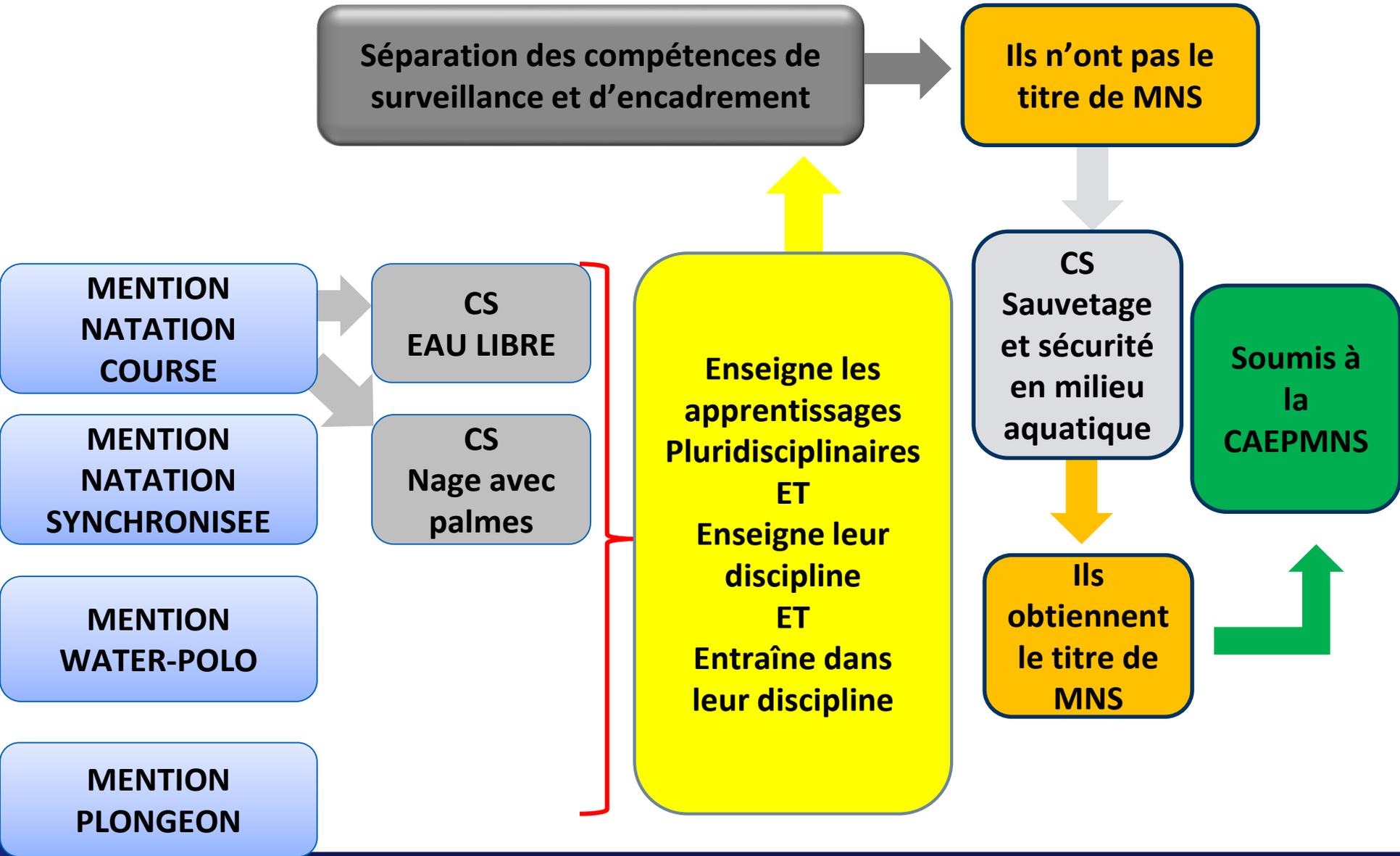
- Diplôme de niveau III
- Apprentissages pluridisciplinaires de la natation,
- Perfectionnement sportif de la discipline = du Pass'compétition à l'entraînement de niveau national catégories d'âges
- 4 mentions : natation course, natation synchronisée, water-polo et plongeon
- Composé de 4 UC (unité capitalisable)
 - 2 UC transversales
 - 1 UC de la spécialité (perfectionnement sportif ou animation socio-éducative ou culturelle)
 - 1 UC de la mention
- 1200 h de formation (600 h en centre et 600 h en entreprise)

DE JEPS

- UC1 : concevoir un projet d'action
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline
- UC4 : encadrer la discipline en sécurité



Le périmètre d'exercice du DE JEPS



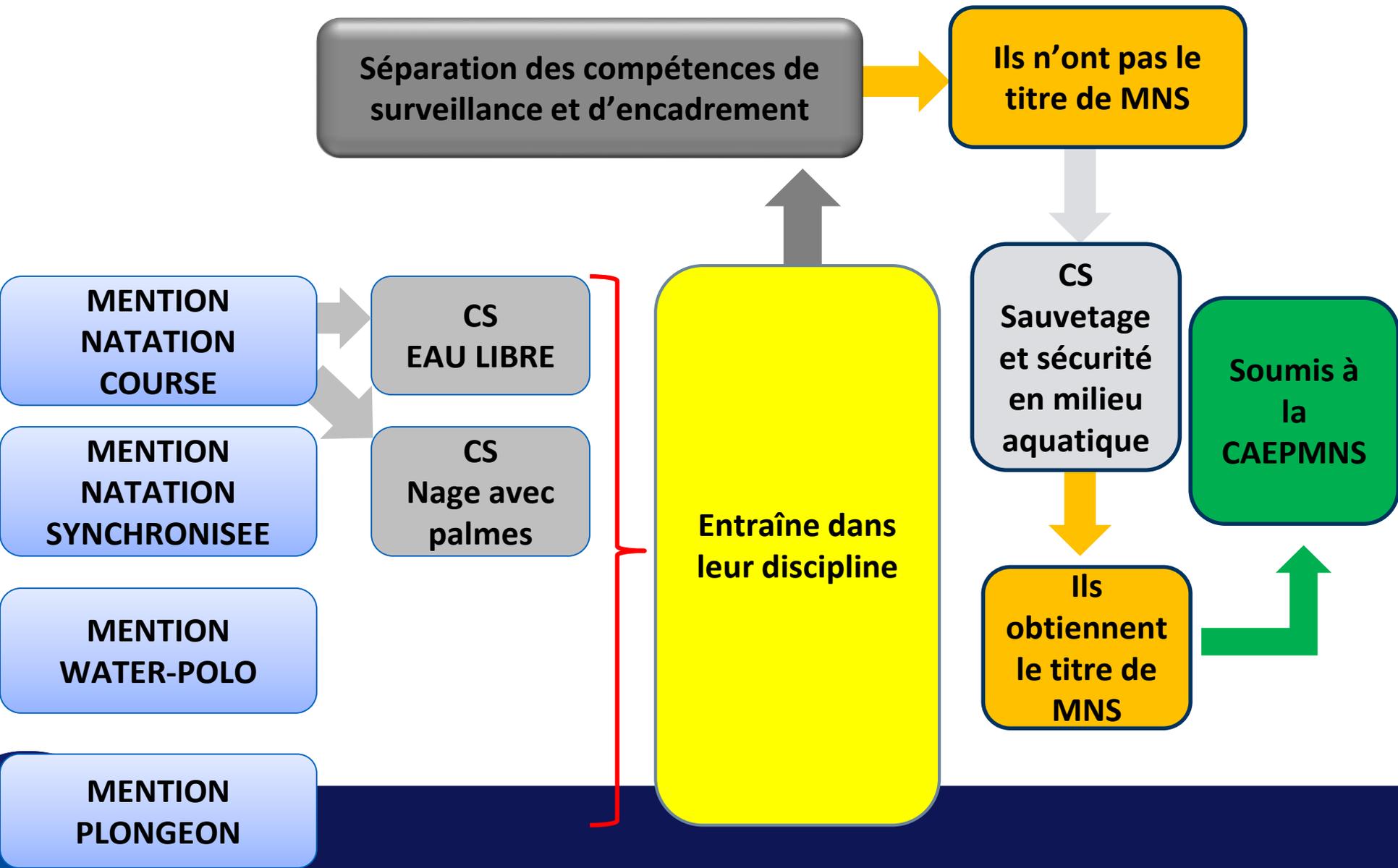
DES JEPS

- Diplôme de niveau II
- Entraînement : niveau national toutes catégories et international (optimisation de la performance)
- 4 mentions : natation course, natation synchronisée, water-polo et plongeon
- Composé de 4 UC (unité capitalisable)
 - 2 UC transversales
 - 1 UC de la spécialité (perfectionnement sportif ou animation socio-éducative ou culturelle)
 - 1 UC de la mention
- 1200 h de formation (600 h en centre et 600 h en entreprise)

DES JEPS

- UC1 : construire la stratégie d'une organisation de secteur
- UC2 : gérer les ressources humaines et financières d'une organisation de secteur
- UC3 : diriger un système d'entraînement dans une discipline
- UC4 : encadrer la discipline en sécurité

Le périmètre d'exercice du DES JEPS



Le périmètre d'exercice des Certificats de spécialisation

LE CS NATATION EN EAU LIBRE

- Rattaché au DE et DES natation course
- Cœur de métier :
 - Découverte,
 - Perfectionnement,
 - Entraînement

LE CS NAGE AVEC PALMES

- Rattaché au DE et DES natation course
- Cœur de métier :
 - Découverte,
 - Perfectionnement,
 - Entraînement

LE CS SAUVETAGE ET SECURITE EN MILIEU AQUATIQUE

- Rattaché aux 4 mentions du DE et DES
- Cœur de métier :
 - Sécurité d'un lieu de pratiques

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

	Assistant club	Conduite d'activités	- Il assiste un responsable de groupe dans la conduite de l'activité
		Fonctionnement club	- Il participe au fonctionnement du club - Il accompagne un groupe lors des compétitions ou des déplacements
		Sécurité	- Il participe à la sécurité des pratiquants du groupe lors de la conduite de l'activité

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

Niveau IV BP JEPS AAN	Fédéral 1	Conduite d'activités	- Il conduit des activités vers l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique
		Fonctionnement club	- Il participe au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
		Sécurité	- Il assure la sécurité des pratiquants de son groupe

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

Niveau IV BP JEPS AAN	Fédéral 2	Conception	- Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires
			- Il conçoit un projet d'animation en vue de l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages
			- Il conçoit un projet d'animation dans le cadre du programme d'initiation de sa discipline
		Conduite d'activités	- Il conduit des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau
			- Il conduit des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages
			- Il conduit des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition de l'ENF3 – Pass'compétition de sa discipline
		Fonctionnement club	- Il participe au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
		Sécurité	- Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

Niveau III DE JEPS	Fédéral 3	Conception	<ul style="list-style-type: none">- Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club- Il utilise la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club- Il conçoit le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
		Coordination	<ul style="list-style-type: none">- Il coordonne la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club
		Conduite d'activités	<ul style="list-style-type: none">- Il conduit des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
		Fonctionnement club	<ul style="list-style-type: none">- Il participe au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
		Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

Niveau III DE JEPS	Fédéral 4	Coordination	- Il coordonne la mise en œuvre du projet sportif de sa discipline
		Conception	- Il participe à la conception du plan de développement du club - Il conçoit un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national dans sa discipline
		Conduite d'activités	- Il conduit une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre des programmes de formation, pour des jeunes ayant pour objectif d'accéder un à un niveau de pratique national dans sa discipline - Il conduit une action de formation
		Fonctionnement club	- Il s'implique dans le fonctionnement du club
		Sécurité	- Il assure la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants

Le périmètre d'exercice des Brevets fédéraux FFN

Niveaux CEREQ	Niveaux Fédéral	Domaines	Activités
Niveau II DES JEPS	Fédéral 5	Direction	- Il dirige la mise en œuvre du plan de développement du club pour une olympiade
		Coordination	
		Conception	- Il conçoit le plan de développement du club pour une olympiade, selon les orientations fédérales - Il conçoit un système d'entraînement nécessaire pour évoluer jusqu'au plus haut niveau de pratique dans sa discipline - Il conçoit une action de formation au sein de son club
		Conduite d'activités	- Il entraîne des sportifs du niveau national jusqu'au plus haut niveau dans sa discipline
		Fonctionnement du club	
		Sécurité	- Il organise la sécurité de la pratique et des pratiquants



FÉDÉRATION FRANÇAISE

NATATION

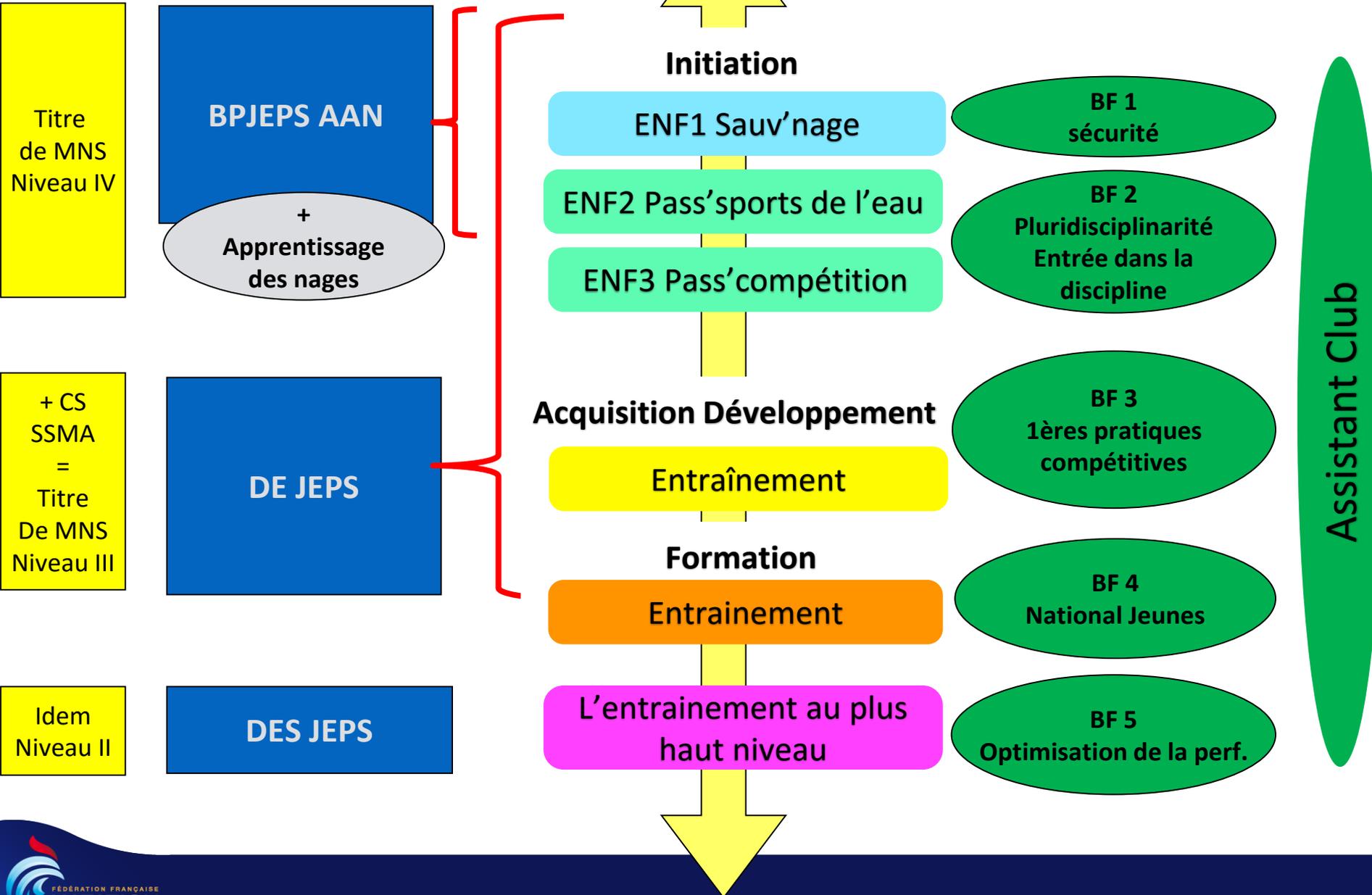
L'ORGANISATION DES PRATIQUES

DIPLÔMES DE L'ÉTAT ET BREVETS FÉDÉRAUX FFN



Filière de l'Etat

Filière FFN



Labellisation

ENF

Brevets fédéraux FFN

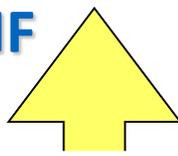
Animation

Développement

Formation

National

International



Initiation

ENF1 Sauv'nage

ENF2 Pass'sports de l'eau

ENF3 Pass'compétition

BF 1
sécurité

BF 2
Pluridisciplinarité
Entrée dans la
discipline

Acquisition Développement

Entraînement

BF 3
1ères pratiques
compétitives

Formation

Entraînement

BF 4
National Jeunes

L'entraînement au plus
haut niveau

BF 5
Optimisation de la perf.



Assistant Club



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

LES PASSERELLES ENTRE LES DIPLÔMES



Les équivalences et les dispenses

- Elles sont définies dans l'arrêté de la spécialité
 - Une équivalence
 - Permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme,
 - Une dispense
 - Permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC
 - Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de l'UC

Les dispenses



EPMSP = Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- Être capable d'identifier les différentes caractéristiques des publics
- Être capable de gérer des situations de conflits
- Être capable de réaliser une situation pédagogique pratique en sécurité face à un public
- Être capable d'évaluer les risques prévisibles liés à la pratique des activités aquatiques et de la natation
- Être capable de réaliser une démonstration du Pass'sports de l'eau
- Être capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité du pratiquant

L'organisme de formation propose au jury les modalités d'évaluation de ces EPMSP (souvent la conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien)

Les dispenses

Brevet Fédéral 2 +
200h entraînement

Expérience pédagogique des
EPEF



DE JEPS

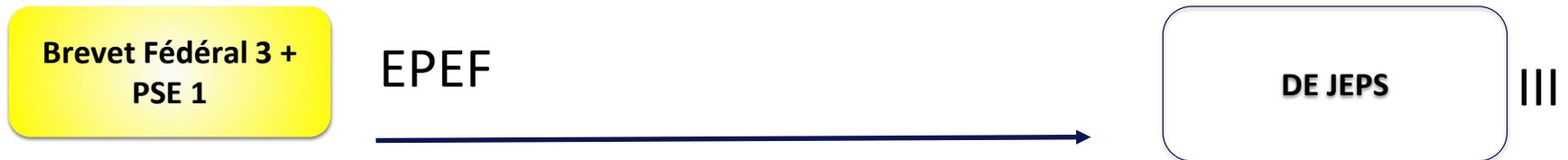
III

EPEF = Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être capable de justifier d'une expérience pédagogique de 800 heures au sein d'un club d'une fédération sportive agréée ou d'un pôle sur une durée de 3 ans minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation

Le candidat devra fournir une attestation d'expérience (modèle type)

Les dispenses



EPEF = Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire du PSE 1
- Être capable de réaliser un test de sécurité
- Être capable de justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition (Référence ENF3 Pass'compétition)
- Être capable de réaliser un 400 mètres 4 nages
- Être capable de réaliser une performance sportive
- Être capable de justifier d'une expérience pédagogique de 800 heures au sein d'un club d'une fédération sportive agréée ou d'un pôle sur une durée de 3 ans minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation

Les dispenses



EPMSP = Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- Être capable d'anticiper les risques liés à la pratique
- Être capable de porter secours au pratiquant
- Être capable de présenter le programme sportif fédéral dans sa discipline
- Être capable de présenter les notions de plan de carrière du nageur
- Être capable de présenter les principes fondamentaux de l'entraînement

L'organisme de formation propose au jury les modalités d'évaluation de ces EPMSP (souvent la conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien)

Les dispenses

Brevet Fédéral 4

EPEF sauf l'expérience de formation

DES JEPS

||

EPEF = Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire du PSE 1
- Être capable de réaliser un test de sécurité
- Être capable d'effectuer une analyse technique d'une séquence vidéo relative à une compétition de niveau national catégories d'âges et de proposer des situations d'entraînement adaptées
- Être capable de justifier d'une expérience de formateur de 20h par an pendant 3 ans
- Être capable de justifier d'une expérience d'entraîneur de 1200 heures auprès de sportifs ou sportives de 14 ans au moins ayant une finalité nationale ou de sportives plus jeunes ayant une finalité internationale au sein d'un club d'une fédération sportive agréée ou d'un pôle sur une durée de 3 ans minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation

Les dispenses



EPEF = Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire du PSE 1
- Être capable de réaliser un test de sécurité
- Être capable d'effectuer une analyse technique d'une séquence vidéo relative à une compétition de niveau national catégories d'âges et de proposer des situations d'entraînement adaptées
- Être capable de justifier d'une expérience de formateur de 20h par an pendant 3 ans
- Être capable de justifier d'une expérience d'entraîneur de 1200 heures auprès de sportifs ou sportives de 14 ans au moins ayant une finalité nationale ou de sportives plus jeunes ayant une finalité internationale au sein d'un club d'une fédération sportive agréée ou d'un pôle sur une durée de 3 ans minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation

Les dispenses



EPMSP

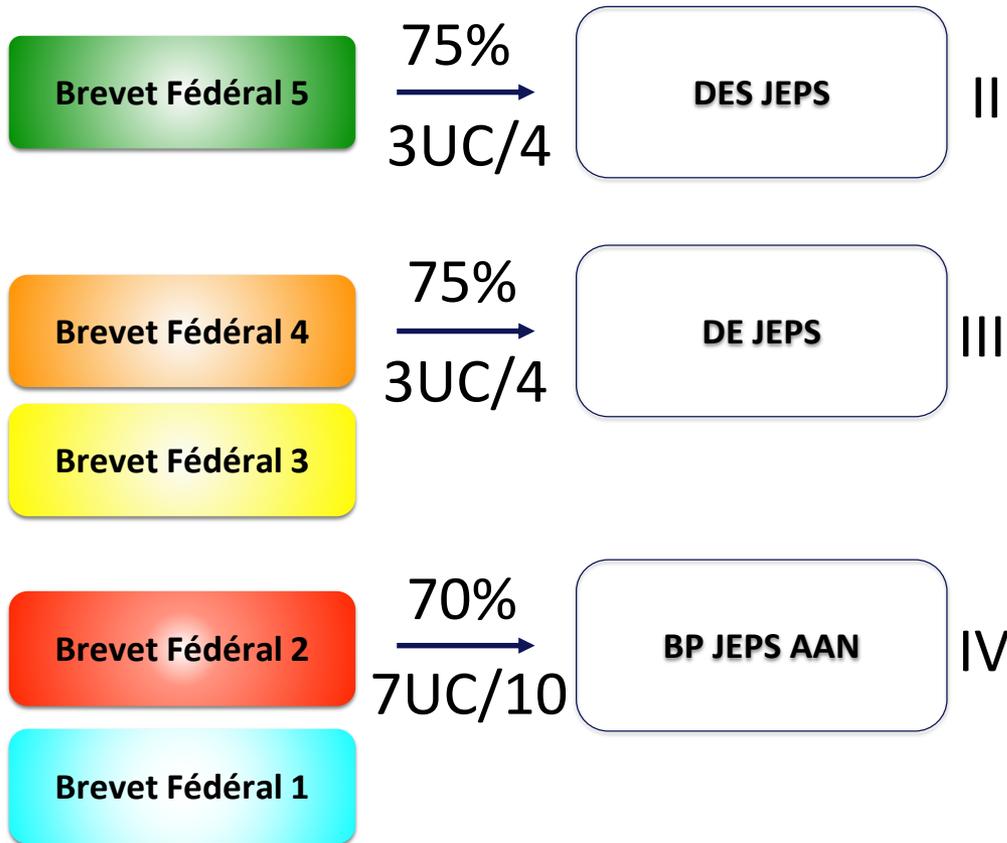


EPMSP = Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- Être capable d'anticiper les risques liés à la pratique en natation course
- Être capable de porter secours au pratiquant
- Être capable de mettre en œuvre une situation d'entraînement
- Être capable d'expliciter sa démarche pédagogique

L'organisme de formation propose au jury les modalités d'évaluation de ces EPMSP (souvent la conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien)

Les dispenses



UC = Unité Capitalisable



FÉDÉRATION FRANÇAISE

NATATION

LA SURVEILLANCE



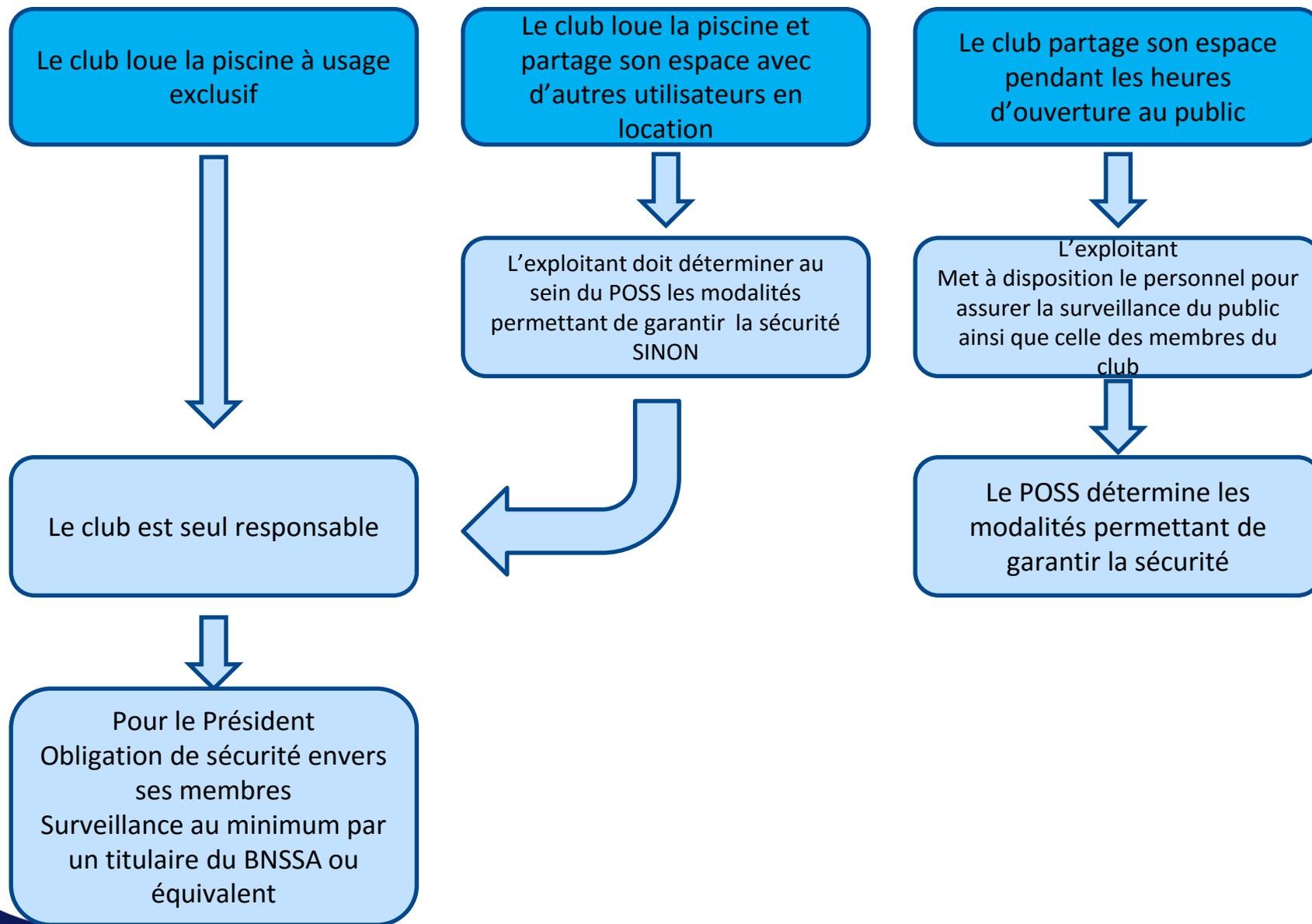
Surveillance des activités aquatiques au sein d'un club

Tant que leurs activités s'adressent à leurs licenciés et que ces derniers ne doivent pas s'acquitter d'un droit d'entrée supplémentaire à chaque séance ou pour un nombre de séances déterminé, les clubs qui louent la piscine à titre payant ou gratuit ne rentrent pas dans le champ d'application de l'article L322-7 du code du sport :

« Toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat et défini par voie réglementaire »

Toutefois il leur incombe de satisfaire à une **obligation générale de sécurité** imposée par l'article 1384 du Code Civil et l'article L222-1 du Code de la Consommation.

Surveillance des activités aquatiques au sein d'un club





FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION